

République Islamique de Mauritanie
Honneur-Fraternité-Justice



Ministère de l'Habitat,
De l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
Agence Nationale d'Exécution
et de Suivi des Projets (ANESP)

وزارة الإسكان
و العمران و الاستصلاح الترابي
الوكالة الوطنية لتنفيذ
ومتابعة المشاريع

Commission Ad Hoc chargée de l'ouverture et de l'évaluation des Offres infra –Seuil créée par note de service N°0019 du 27/10/2022

PROCES-VERBAL N°006/22/COM AD HOC

L'an deux mille vingt-deux et le mercredi 30 novembre à 15 h 00 s'est tenue dans les locaux de l'ANESP une réunion de la commission ad hoc créée par note de service N° 00019 du 27 Octobre 2022 sur convocation de son Président Mr Amy Vall.

Etaient présents :

- Monsieur Amy Vall, Président
- Monsieur Mohamed Ould Habib, Chef Service Moyens Généraux, membre
- Monsieur Bechir Ould Mohamed Lehib, Consultant, observateur

Ordre du jour de la réunion :

1°. Évaluation des offres reçues relatives à la consultation pour consommables et fournitures de bureaux.

L'Autorité Contractante a consulté les entreprises suivantes :

- Ets Tevewough (lettre N°00009/DG/ANESP)
- Ets El Etghane (lettre N°00010/DG/ANESP)
- Ets SG TP Sarl (lettre N°00011/DG/ANESP)
- Ets Hady Ould Ahmedou (lettre N°00012/DG/ANESP)

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le Président déclare ouverte la séance et demande aux membres de procéder à l'examen des soumissions reçues suite au dépouillement de la consultation citée plus haut.

Il ressort de cet examen que :

- Les entreprises suivantes ont répondu dans les délais prescrits:
 - Ets Tevewough.
 - Ets Hady Ould Ahmedou
 - Ets CG TP Sarl

- Aucun représentant des soumissionnaires n'a été présent.

- Un procès-verbal d'ouverture des plis a été dressé par la commission AD HOC et il a été signé par l'ensemble des membres présents (Réf : **PROCES-VERBAL N°002/22/COM A D HOC**)

La commission a, par la suite, procédé à l'examen détaillé des offres.

1. Examen de la conformité des offres

Il consiste en la vérification de la conformité des éléments tel que détaillé dans le tableau suivant :

Consultation pour consommables et fournitures de bureaux							
Informations lues à haute voix durant la séance du 30/11/2022							
Pli N°	Nom ou Raison sociale du candidat	Conformité formelle de l'enveloppe extérieure	Expérience du soumissionnaire dans l'exécution de commandes similaires	Contenu de la proposition Financière		Observations générales	Conformité (oui/non)
				Proposition financière	Délai proposé		
01	Ets Tevewoug	Oui	Fourni	509 351,36 MRU TTC	10 Jours	Hors enveloppe	Non
02	Ets Hady Ould	Oui	Fourni	500 837 MRU TTC	10 Jours	Hors enveloppe	Non
03	Ets C.G.T.P. Sarl	Oui	Fourni	499 728 MRU TTC	10 Jours		Oui

A l'issue de cet examen, l'offre de soumissionnaire **Ets C.G.T.P. Sarl** a été jugée conforme et retenue pour le reste de l'évaluation.

2. Qualification des soumissionnaires

L'élément justifiant la capacité du soumissionnaire à exécuter la commande est :

- Copie des attestations de service fait,
- Un délai de livraison.

A l'issue de cet examen, le soumissionnaire **Ets C.G.T.P. Sarl** est qualifié et retenu pour le reste de l'évaluation.

Pour l'examen de point 2 voir tableau n°1 en annexe.

3. Evaluation des offres financières :

L'évaluation de l'offre du soumissionnaire jugé qualifié et dont l'offre est conforme va se faire sur la base des critères suivants :

a) vérifier que l'offre est complète (tous les éléments désignés au DDQE sont chiffrés), une offre ne présentant pas tous les éléments sera jugée non conforme

b) corriger toute erreur de calcul :

- Lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi ;

- lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi ;

Les résultats de cette évaluation financière sont contenus dans le tableau n°2 en annexe.

c) classement des offres financières : l'entreprise **Ets C.G.T.P. Sarl** est déclarée conforme et moins disante . (voir tableau n°3).

Conclusion

Sur la base de l'évaluation des offres, la commission a jugé que l'entreprise **Ets C.G.T.P. Sarl** est qualifiée, son offre conforme aux exigences du dossier de consultation et la moins disante. Par conséquent, la commission propose à l'Autorité Contractante de lui attribuer provisoirement le contrat susmentionné pour un montant de **Quatre Cent Quatre Vingt Dix Neuf Mille Sept Cent Vingt Huit Ouguiyas Toutes Taxes Comprises (499 728 MRU TTC)** et un délai de dix jours (10 jours).

Un avis d'attribution provisoire sera publié et affiché au siège de l'ANESP.

Un délai de recours de deux (2) jours ouvrables est observé en faveur des soumissionnaires par l'Autorité Contractante.

Le président de la Commission ad 'hoc, Mr. Amy Vall Directeur Administratif et Financier

Les membres :

- Maham Mohamed Lemine, Directeur Technique (Absent)
- Mohamed Habib, Chef Service Moyens Généraux

Le Secrétaire de séance : Mohamedou El Wely Chef Service Coopérations et Coordinations.

Observateurs de circonstance : Bechir Mohamed Lehbib Consultant

Tableau n°1 : Examen de la qualification des offres du soumissionnaire

Documents à vérifier	Soumissionnaire
	CGTP Sarl
Soumission complété et signé	F
DDQE complété et signé	F
Délai de validité de l'offre	30 jours
Expérience du soumissionnaire dans l'exécution de commandes similaires	F
Le planning de livraison	F
Qualification du soumissionnaire (oui/non)	Oui

Lors de l'évaluation des offres, le tableau sera renseigné avec les abréviations ci-dessous :

- *F*=fourni ;
- *NF*=non fourni ;
- *FNC*=fourni non-conforme ;

Tableau n°2 : Evaluation financière des offres

	Soumissionnaire
	CGTP Sarl
Montant de l'offre lu publiquement	499 728 MRU TTC
Erreur de calcul	Néant
Montant corrigé	

Tableau n°3 : Classement des offres et attribution

Soumissionnaires	Montant de l'offre lu publiquement	Montant corrigé de l'offre	Rang	Attributaire
CGTP Sarl	499 728 MRU	Néant	1	CGTP Sarl
Ets HADY O AHMEDOU	500 837 MRU	Néant	2	
Teviewugh	509 351,36 MRU	Néant	3	